

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Pierre JÉGU, Yves MARTIN, Yann LE GALL, Marie-Paule DESPRÉS, Eugène MALOEUVRE, Olivier MONHAROU, Patrick HENRY, Françoise LACHERON, Joël FEILDEL, Malik OUMOHAND, Bénédicte VALLOIS, Noël LEBRETON, Joseph BODIN, Patrick SAVOURÉ, Jean-Luc PERDRIEL, Marie-Jo BOUVRY, Marie-Noëlle BLANCHARD, Damien GASNIER, Jean-Luc PEAUDEAU, Xavier BOUDET.

Absents excusés : Michel JOLYS, Jean POIRIER.

Secrétaire de séance : Malik OUMOHAND.

---

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

---

**Information : Présentation, par le Colonel Reynard, de la réorganisation des services de Gendarmerie sur le territoire (également en présence du Chef d'escadron Borie ; du lieutenant Desbins et de l'adjudant chef Parnet)**

Suite à la fermeture de la brigade de Martigné-Ferchaud, M. le Maire avait souhaité qu'une explication sur cette décision et une présentation de l'organisation à venir de la gendarmerie soient effectuées.

Le colonel Reynard introduit son propos en rappelant que la nouvelle organisation doit permettre de rendre un meilleur service aux citoyens.

Contexte de la fermeture : la brigade de Martigné-Ferchaud, construite en 1966, ne répond plus aux normes actuelles tant d'un point de vue technique que de confort. D'autre part, l'organisation jusqu'alors en vigueur n'était pas satisfaisante. Le COB de Janzé comprenant Retiers, La Guerche, Janzé et Martigné-Ferchaud était difficile à faire fonctionner du fait de la dispersion des gendarmes, manquait de cohérence et entraînait des délais d'intervention plus importants car les territoires étaient trop éloignés les uns des autres. L'information avait également davantage de difficultés à circuler.

Ce sont ces raisons qui ont amené à repenser la présence de la gendarmerie sur le territoire.

Désormais, la brigade de rattachement de Martigné-Ferchaud sera Retiers et l'effectif militaire passera de 32 à 36 gendarmes. Dans le nouveau découpage territorial, la volonté était d'équilibrer les volumes de population et de resserrer les territoires d'intervention. Le colonel Reynard rappelle en outre que les assiettes territoriales doivent être relativisées car tout citoyen est en mesure de déposer plainte dans n'importe quelle gendarmerie : c'est le principe du guichet unique.

O. MONHAROU demande pourquoi invoquer la « vétusté » des locaux pour fermer la gendarmerie alors que l'issue était déjà connue ? Le Colonel Reynard répond que ce problème n'a fait qu'accélérer la décision et qu'effectivement la réorganisation territoriale qui était engagée depuis quelques temps déjà aurait de toute façon conduit à la fermeture de la brigade de Martigné-Ferchaud. M. le Maire rappelle également que la commune a mené des entretiens réguliers sur ce sujet avec les services de l'Etat et qu'elle n'a pas été prise de cours sur cette décision, celle-ci étant en suspens depuis plus d'un an.

#### **- ZAC du Bocage : acquisition d'une partie de la parcelle WB n°27.**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC dite du Bocage, la commune doit encore acquérir un certain nombre de parcelles en vue de pouvoir procéder aux opérations d'aménagement.

C'est à ce titre que des négociations ont été engagées avec Mme Hunault, propriétaire de la parcelle cadastrée section WB 27. Il a été convenu que la commune laissait à disposition de Mme Hunault une parcelle de terrain de 1 000m<sup>2</sup> et qu'aucun des aménagements de voirie et réseaux ne seraient réalisés par la commune.

Cette acquisition se fait sur la base de 4,30 €/m<sup>2</sup> pour 7 690 m<sup>2</sup> et de 15€/m<sup>2</sup> pour 630 m<sup>2</sup> environ soit un total de 42 517€, les frais de bornage et d'actes étant à la charge de la commune.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle WB 27, dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Bocage.

#### **- ZAC du Bocage : acquisition d'une partie de la parcelle WB n°31.**

Toujours dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Bocage, une négociation amiable a été engagée avec la société Lactalis, propriétaire de la parcelle cadastrée section WB 31. L'entreprise cède gracieusement une partie de la parcelle située à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et du chemin du pré Jamois (195 m<sup>2</sup> environ) contre la reprise de la clôture aux frais de la commune.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle WB 31 dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Bocage.

#### **- Attribution de Marché – Contrats d'objectifs.**

Au cours de la séance du 28 avril 2009, l'assemblée délibérante avait approuvé le principe du lancement d'une étude globale relative au développement et aux actions d'aménagement du territoire communal à travers la conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Après audition des différents candidats, la commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer le marché relatif au contrat d'objectifs au bureau d'études « Atelier du Marais » situé à Fougères pour un montant de 20 026 € H.T.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé l'attribution du marché relatif au contrat d'objectif au bureau d'études « Atelier du Marais ».

#### **- Installations classées pour la protection de l'environnement – Avis sur un projet d'extension et de restructuration d'un élevage porcin à COËSMES.**

Une demande d'autorisation d'agrandir un élevage porcin au lieu-dit « le haut des Noës » à COËSMES a été déposée par le gérant de la SCEA CHEREL. Une enquête publique, d'une durée d'un mois, est organisée du 24 août au 25 septembre 2009. Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après un vote un bulletin secret, l'assemblée délibérante, à la majorité, a émis un avis favorable au projet d'extension de la SCEA CHEREL (pour : 18 ; contre : 2).

#### **- Rapport d'activité 2008 de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées ».**

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Après présentation des principales actions initiées au cours de l'année 2008 par la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées », l'assemblée délibérante a pris acte du rapport.

### **- Renouvellement PC – Bibliothèque – service multimédia.**

Conformément au programme pluriannuel de renouvellement du matériel informatique, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise MDSI pour l'acquisition d'un ordinateur pour la banque de prêt moyennant le prix de 527,10 € H.T.

### **- Taxe d'assainissement – Revalorisation des tarifs 2010.**

Dans le cadre de la facturation des consommations d'eau, Véolia Eau demande aux collectivités de fixer, avant le 31 décembre 2009, les tarifs applicables pour 2010. Compte tenu du niveau des dépenses et des évolutions antérieures, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs ainsi :

Part proportionnelle : 2 € H.T /m3 soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2009

Part fixe : 10 € H.T (pas d'évolution).

La séance est levée à 22h30.

### **- Prochaines réunions :**

- Mardi 13 octobre 2009 à 20h30 : Conseil Municipal
- Mardi 17 novembre 2009 à 20h30 : Conseil Municipal
- Mardi 22 décembre 2009 à 20h30 : Conseil Municipal

*Le 4 septembre 2009*  
*\*diffusion au Conseil Municipal*

Le Maire,  
Pierre JÉGU